

## PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI)

### Consultation publique sur le projet d'avenant au PAPI du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2020

Le syndicat mixte du bassin de la Seudre (SMBS) organise une consultation publique numérique du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2020 accessible sur son site internet : [www.sageseudre.fr](http://www.sageseudre.fr). Elle concerne le programme d'actions de prévention des inondations et s'adresse aux personnes habitant ou travaillant sur le bassin versant de la Seudre (cf. carte ci-dessous).



Carte des communes du bassin de la Seudre

Le bassin versant de la Seudre est le territoire où chaque goutte de pluie tombée rejoindra l'embouchure du fleuve. Il a connu des inondations majeures liées aux crues de 1982 et 1994 et aux tempêtes Martin de 1999 et Xynthia de 2010. Depuis, pour se préparer aux éventuels prochains événements, le territoire s'est doté d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI). Ces actions sont mises en œuvre depuis 2014. Le lien [www.sageseudre.fr/papi](http://www.sageseudre.fr/papi) permet de les découvrir.

Le programme actuel a été approuvé et labellisé par une instance nationale, la commission mixte inondation (CMI), en octobre 2017. Lors de sa mise en œuvre, des ajustements ont été jugés nécessaires par les élus du bassin. Ces derniers sollicitent donc l'avis de la population sur le projet d'avenant avant de le présenter à la CMI début 2021.

Le projet d'avenant et le formulaire de participation à la consultation sont accessibles à l'adresse suivante : [www.sageseudre.fr](http://www.sageseudre.fr).